

Un écho du Congrès des Sociétés savantes

A LA SORBONNE

A Messieurs les Membres de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Messieurs,

Le jeudi 14 avril dernier, j'étais appelé à Paris par M. Anatole de Barthélemy, Membre de l'Institut, pour donner connaissance au Congrès des Sociétés savantes, d'un travail que j'avais préparé sur les *monnaies gauloises recueillies sur le territoire de l'arrondissement de Château-Thierry*.

Ma notice n'étant pas inscrite au programme, je dus attendre un « tour de faveur ».

M. de Barthélemy préside ce jour-là la section d'Archéologie.

Avant la séance, il me fait appeler et me recommande d'être court. A la Sorbonne, on n'aime pas, paraît-il, les longues communications; il faut être concis, net, précis.

Mon travail, ou plutôt mon inventaire était préparé et j'avais eu soin d'élaguer, de retrancher tout ce qui pouvait être ennuyeux ou inutile.

J'attends donc à mon banc que l'honorable Président m'appelle; je suis avec une attention soutenue la lecture des différents mémoires, prenant au vol quelques notes que je suis heureux de vous communiquer.

La séance s'ouvre par la lecture d'un mémoire de M. Adrien Blanchet, de la Société de Numismatique, *sur l'atelier monétaire du Prince Noir, à Limoges, en 1365 et 1366.*

D'après les comptes conservés aux archives des Basses-Pyrénées, cet atelier a fabriqué des demi-gros guyennois, des petits sterlings guyennois et des petits guyennois noirs.

Il est impossible de savoir si cet atelier anglais a fonctionné plus de deux ans; mais comme certains numismates prétendaient que ces pièces avaient été fabriquées à Lectoure et à Limoges, il était utile d'établir l'existence de l'atelier de Limoges pendant la guerre de Cent ans.

M. l'abbé Bossebœuf de la Société archéologique de Touraine présente quelques observations chronologiques au sujet de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Muni d'un plan teinté de plusieurs couleurs pour la clarté de son exposé, il fait quelques remarques qui complètent sur certains points l'ouvrage de M. Corroyer, l'historien du Mont-Saint-Michel; puis il fait circuler des photographies de toutes les substructions inférieures.

Après avoir fait remarquer que la *Merveille* a été construite en un demi-siècle au moins et que l'Aumônerie doit être considérée comme un grenier à céréales, l'auteur montre à l'aide de certains passages de Dom Leroy que le dortoir actuel était en réalité le réfectoire: on voit encore les restes de la chaire du Lecteur.

Il faut considérer la salle appelée le réfectoire comme le véritable dortoir. Il en conclut que M. Corroyer a commis dans son récit un impardonnable quiproquo.

Il s'explique : M. Corroyer a fait du dortoir, le réfectoire et de la chaire du lecteur, les water-closets !

Le réfectoire, les water-closets, dit-il, tout cela ne s'enchaîne-t-il pas naturellement ? L'un n'est-il pas le corollaire de l'autre ? Tout enfin n'était-il pas de nature à tromper les archéologues les plus érudits ?

Cette saillie provoque de nombreux chuchotements, et, à la sourde rumeur qui se produit dans l'auditoire, je devine que tout le monde ne partage pas cette opinion.

M. de Barthélemy qui préside, demande s'il n'y a pas dans l'Assemblée quelqu'un qui veuille prendre la défense de l'honorable M. Corroyer qui vient de passer par les « fourches caudines », pensant, dit-il, qu'une réhabilitation s'impose.

Cette courte réplique suffit ; la réhabilitation est faite, à la satisfaction générale.

M. l'abbé Bossebœuf continue : En dépouillant les chroniques, il prouve que M. Corroyer s'est encore trompé et que l'ancienne toiture du cloître était en lames de plomb et non pas en tuiles vernissées.

En étudiant les soubassements de l'abbaye, il a cru reconnaître des substructions Carlovingiennes. Enfin, sur la plate-forme du rocher, il a remarqué dans un couloir, la fondation d'un mur dirigé en sens oblique, il a reconnu les deux côtés d'un mur polygonal engagé sous des constructions du ^xe siècle.

A l'aide d'un texte de Guillaume-de-Saint-Père, il suppose que ce sont les débris de la chapelle primitive de Saint-Aubert qui était de forme ronde, d'après cet ancien écrivain, mais qui pouvait présenter la forme d'un polygone.

Malgré la longueur de la communication, M. l'abbé Bossebœuf croit devoir ajouter un mot encore, non plus, cette fois sur le « Mont-Saint-Michel », mais sur une petite

île voisine que les touristes connaissent fort bien, l'île de Tomblaine, où il a reconnu les restes d'une église et de constructions militaires importantes.

Il émet le vœu que des fouilles soient pratiquées à cet endroit, pensant qu'elles ne manqueraient pas de donner de précieux résultats au point de vue archéologique.

Il pense que le Gouvernement ne refuserait pas un crédit de 300 francs pour mener à bien ce projet.

M. de Saint-Arroman, délégué du Ministère, répond que le Gouvernement serait heureux d'agréer la demande formée par M. Bossebœuf; il est d'abord nécessaire, dit-il, que le propriétaire de l'île de Tomblaine donne l'autorisation positive de fouiller; de plus, il faut être à peu près sûr de ne pas échouer.

Cette réponse équivaut, à mon avis, à un refus de subvention.

Mais du sein de l'Assemblée, une voix s'élève : « Je m'inscris pour 150 francs et M. X..... fera le reste. »

Cette courte déclaration clôt l'incident, donnant satisfaction à tous et à M. l'abbé Bossebœuf en particulier.

La parole est à M. Demaison, archiviste de la Ville de Reims.

M. Demaison lit un travail sur les chevets des églises de Notre-Dame de Châlons et de Saint-Remi, de Reims.

L'abside de cette dernière église a fait école et fut imitée plus tard à Saint-Symphorien, de Reims, dans le croisillon sud de la cathédrale de Soissons, à l'abbaye d'Orbais et enfin à la cathédrale de Reims.

Le chevet de Notre-Dame de Châlons est plus ancien que celui de Saint-Remi, et a pu être construit par le même architecte. Il est évident que cette abside est le prototype de celle de Saint-Remi, contrairement à l'opinion de beaucoup d'archéologues. Le plan et les détails d'architecture offrent la plus frappante analogie.

Le chœur de Notre-Dame de Châlons qui se raccorde à des constructions romanes, comme Viol et-le-Duc et M. de Dion l'ont déjà fait remarquer, fut rebâti entre 1157 et 1183.

M. Demaison démontre que la ruine du chœur primitif qui s'était lézardé, avait été prévue et qu'on avait eu le temps de déménager le mobilier.

La reconstruction du chœur de Notre-Dame fut favorisée par les pèlerins qui apportaient les matériaux à *pied d'œuvre* suivant le témoignage de Guy de Bazoches.

D'autres lettres du même auteur, nous dit encore M. Demaison, permettent de reporter l'époque de grande activité des chantiers de l'abside, à l'année 1165 environ. Ces travaux ne furent entièrement terminés qu'en 1183.

M. Demaison ajoute à son intéressant mémoire quelques nouveaux détails sur les architectes de la cathédrale de Reims. Il suppose qu'un architecte nommé Adam dont un chroniqueur du xvii^e siècle avait transcrit l'épithaphe, doit être identifié avec Jean d'Orbais, par suite d'une lecture défectueuse. Cette démonstration faite au tableau noir convainc l'auditoire.

En outre, Bernard de Soissons vivait bien à la fin du xiii^e siècle, comme l'indique son nom inscrit dans un cahier de la taille levée en 1287. Enfin, Colard de Givry est cité avec sa qualité de maître de l'Œuvre dans un compte de deniers daté de 1448.

Cette intéressante et savante communication terminée, M. le Président appelle M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs.

M. Gauthier a préparé un travail sur *l'ambon de la cathédrale de Besançon* . Ses bas-reliefs ont été encastés dans la porte romaine connue sous le nom de Porte-Noire, mais on en ignorait la destination et la provenance. En comparant ces bas-reliefs avec ceux qui ornent les ambons

des églises de Bologne et de Saint-Ambroise de Milan, l'auteur montre comment ils étaient disposés. L'artiste avait représenté les quatre animaux symboliques taillés dans le marbre comme dans les ambons de l'Italie.

M. Gauthier fait remarquer avec raison que cet ambon qui peut remonter au x^e ou au xi^e siècle, est le seul spécimen aussi ancien qui ait été signalé en France. Des photographies sont communiquées aux Membres du Congrès et je puis m'assurer personnellement que M. Gauthier a fait une découverte archéologique d'un grand intérêt.

Mon « tour de faveur » est enfin arrivé. M. de Barthélemy m'appelle et me donne la parole.

Ce n'est pas sans une certaine hésitation, je l'avoue, que je monte à la tribune.

Avant de donner lecture de mon travail, j'adresse quelques mots à l'auditoire en demandant sa bienveillante indulgence en faveur d'un modeste instituteur de campagne, épris du beau feu de la numismatique.

Cette apostrophe est accueillie par des applaudissements qui me donnent de l'assurance et calment un peu mon émotion.

Je signale immédiatement les trouvailles faites dans l'arrondissement de Château-Thierry, au point de vue de la numismatique gauloise. — Treize peuples sont représentés par les 51 monnaies trouvées.

On a rencontré des monnaies gauloises un peu partout dans l'arrondissement.

Trois seulement sont en or : elles appartiennent aux peuplades du Nord, Atrébates et Morins.

Quelques variétés ont été fournies par la collection *Caranda* : Deux pièces sont à signaler, elles ont été portées en pendeloques ou ont servi d'amulettes. M. Frédéric Moreau les a découvertes dans des tombes mérovingiennes,

adhérentes à des colliers, la première à Armentières, la seconde à Nanteuil-Notre-Dame.

Monsieur Anatole de Barthélemy, — qui s'y connaît — trouve cette particularité très intéressante. Cela prouve, dit-il, que les monnaies gauloises n'avaient plus cours à l'époque mérovingienne, puisqu'elles étaient considérées comme objets de parure et comme bijoux.

Parmi les monnaies les plus rares, nous avons signalé le type au loup et au sanglier, avec l'inscription ΑΓΗΔ. Cette pièce a été trouvée aux Caquetons (hameau de La Chapelle-sur-Chézy), et appartient à M. Duterne de Viels-Maisons.

Puis un petit bronze à l'aigle barbare et à la légende YLLICCI, trouvé à Monnes, près Neuilly-Saint-Front.

La monnaie des Suessions avec légende CRICIRV, n'est représentée que par quatre exemplaires, tous en bronze.

Une autre pièce à légende NIDE ALLABODEOS, a été découverte à Domptin, près Charly.

Enfin, une seule monnaie de DIVITIAC, chef suession, a été trouvée jusqu'ici, dans l'Arrondissement de Château-Thierry; elle a été découverte dans le lit de la Marne, à Château-Thierry même. (*Or; poids 3 grammes*).

Nous devons ajouter que ces monnaies ne sont certainement pas les seules trouvées dans l'arrondissement. Des cultivateurs et des ouvriers en ont recueilli et les gardent, sans connaître ni l'importance, ni l'intérêt qu'elles peuvent présenter au point de vue historique.

On peut, en effet, avoir une idée, par suite des monnaies recueillies dans une contrée, du numéraire qui avait cours dans cette région et établir les relations commerciales des peuplades qui l'habitaient.

Par les monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Château-Thierry, on pourrait en inférer que les populations qui y vivaient à l'époque gauloise, avaient des

relations avec les *Catalauni*, les *Remi*, les *Suessions*, les *Sénon*s, les *Silvanectes*, les *Véromandui*, les *Atrebates*, les *Morins*, les *Leuci*, les *Bellovaci*, et même avec les tribus de l'île de Bretagne, puisqu'une monnaie de ces peuples a été trouvée près de Neuilly-Saint-Front. (*Collection de M. Doyen, aîné*). *Atlas du Ministère*, planche *XLI*, n° 9538.

Tel est, Messieurs, le résumé de ma communication à la Sorbonne.

J'ai été heureux de rencontrer en sortant de la salle du Congrès, deux des nôtres : Messieurs Corlieu et Ch. Léguillette.

J'arrête donc ici mon récit. L'heure du train ne m'a pas permis d'entendre la suite des communications ; je l'ai beaucoup regretté, car des sujets très intéressants étaient inscrits à l'ordre du jour.

Permettez-moi, en terminant, de vous demander, à vous aussi, Messieurs, toute votre indulgence pour ce très aride et trop long rapport.

Romeny, 20 mai 1898.

A. MINOUFLET, Instituteur.
